Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260910-2026_061-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/061

L'an deux mille vingt-six,
le 07 septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 19
Nombre de Membres absents : 04

Présents :

Mmes Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON et Katia BOIS ;
Ms Janick ALARY, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Patrice NIVAULT, Patrice PYRAUT et Dany HEURTEBISE.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 21
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 21

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

M. Paul-Emile BELLALOUM donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Christine SACRISTAIN

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Florian POLLARIS
M. Ivica TASIC

M. Patrice NIVAULT est nommé secrétaire de séance.

Modification du référent ambroisie

Considérant le décès du conseiller municipal M. Marc MIOT en date du 16 août 2026,
Madame la Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau référent ambroisie.
Elle rappelle à l'Assemblée qu'à la demande de l'ARS et en lien avec l'arrêté préfectoral de lutte contre les ambroisies du 6 Mars 2024, il est préconisé aux communes de désigner un « référent ambroisie ».

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260910-2026_061-DE

Cette action vise à accompagner la démarche de lutte contre l'ambroisie en vue de prévenir les risques sanitaires liés aux pollens allergisants.

Entendu la présentation de Madame La Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2024 de lutte contre les ambroisies,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

DESIGNE le référent ambroisie pour la durée du mandat municipal en nommant **Mme Katia BOIS.**

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *A l'ARS*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	10 / 09 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	10/ 09 / 2026
Publié le	10 / 09 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 10 / 09 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».